



MAIRIE DE PARIS



Stratégie Handicap, Inclusion et accessibilité universelle (2017-2021)

Présentation

20 mars 2017

DASES- Sous direction de l'autonomie


1- le Handicap à Paris : quelques chiffres

La population parisienne : une croissance dynamique	2,24 Millions d'habitants (estimation INSEE) <ul style="list-style-type: none">- soit 19% de la population francilienne- soit 4% de la population française
la population des Parisiens en situation de handicap bénéficiaires de prestations	Nombre d'utilisateurs s'adressant annuellement à la MDPH : plus de 40 000 par an pour près de 110 000 demandes Droits ouverts : <ul style="list-style-type: none">- 5000 bénéficiaires de la PCH- 2700 bénéficiaires de l'ACTP- 26 600 bénéficiaires de l'AAH (données 31.12.2014)
Les dépenses du département (31.12.2016) : <ul style="list-style-type: none">- favorisent le maintien à domicile- renforcent la capacité de réponse en institution	222 M€ dépensés en 2016 : <ul style="list-style-type: none">- PCH : 56 millions d'euros- ACTP : 19 millions d'euros- Dépenses d'hébergement : 147 M€

2- le contexte

Renouveler le schéma départemental 2012-2016

Un schéma 2012-2016 marqué par **plusieurs réalisations emblématiques**:

- La signature de 9 ad'ap couvrant les 2300 ERP parisiens et structurant le programme de mise en accessibilité des 1 800 sites concernés
 - l'accueil en hausse dans les établissements de la petite enfance: de 1,2% en 2012 à plus de 2,5% du total des enfants accueillis
 - la scolarisation en « école ordinaire » est désormais privilégiée : le nombre d'élèves bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est passé de 5 684 en 2012 à 8 691 fin 2016, soit 53% d'augmentation
 - Une croissance significative de l'offre de place en établissements et services financée par le département : 635 places ouvertes de 2012 à 2016 (notamment grâce au plan de création de place 2015-2020).
- 

3- la stratégie handicap et inclusion 2017-2021

Une élaboration largement concertée avec l'ensemble des acteurs de la politique de handicap

- Le Socle: l'organisation de 9 groupes de travail (trois thèmes de travail: rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions; favoriser une inclusion accompagnée; Promouvoir l'efficience des réponses même aux situations les plus complexes) ;

- Une concertation spécifique sur l'autisme: le DECT

- Des consultations internes pour mobiliser l'ensemble des composantes de la ville

- Des échanges spécifiques avec les grands partenaires de la ville dans le cadre des politiques publiques « handicap »: ARS, Rectorat, Région, MDPH, GHT


3- la stratégie handicap et inclusion 2017-2021

Des attentes fortes

- l'accès à l'information des usagers comme des professionnels : un enjeu essentiel
- la fluidité et la souplesse des dispositifs et des accompagnements pour prévenir les ruptures de parcours
- le renforcement de la capacité parisienne à garantir des réponses adaptées même aux situations dites « complexes » (équipements, coordination, dispositifs de suivi et de soutien)
- une attention particulière aux besoins des jeunes adultes en situation de handicap pour que leur parcours de vie puisse s'effectuer dans la continuité d'une scolarité de plus en plus souvent effectuée en école ordinaire

3- la stratégie handicap et inclusion 2017-2021

- **Trois axes directeurs :**

- **Axe 1 : rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions**
 - **Axe 2 : pour une inclusion accompagnée**
 - **Axe 3 : proposer des réponses adaptées à tou-te-s et en particuliers aux situations les plus complexes**
-
- **9 engagements**
-
- **33 actions reposant sur des modalités de mise en œuvre mobilisant la ville et ses partenaires: ARS, Rectorat, Région, MDPH**
- 

3- la stratégie handicap et inclusion 2017-2021

- **Axe 1 : rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions**
 - **trois engagements :**
 - Améliorer l'information et l'accès à cette information
 - Soutenir les besoins spécifiques liés au parcours de vie d'un Parisien en citoyen de handicap
 - Promouvoir la participation
 - **Des réalisations concrètes:**
 - Mettre en place un site internet/portail d'information spécifique à la MDPH
 - Engager la mise en œuvre des AD'AP des ERP parisiens et les 170 équipements du CASVP pour un service public accessible
 - généraliser les CLH

3- la stratégie handicap et inclusion 2017-2021

- **Axe 2 : pour une inclusion accompagnée**
 - **trois engagements :**
 - dépister et accompagner dès l'enfance pour soutenir l'inclusion
 - accompagner vers l'emploi
 - l'accès à la cité au travers de l'accès au – et du maintien dans – le logement intégré et l'accès aux soins
 - **Des réalisations concrètes:**
 - Mettre en place, avec l'ARS, le diagnostic très précoce des Troubles du Spectre Autistique (dès 18 mois)
 - Développer les dispositifs « d'emploi accompagné » (développement de 40 places de SAS; expérimentation du « job coaching »)
 - développer le logement intermédié : accès au logement social avec accompagnement par des SAVS/SAMSAH

3- la stratégie handicap et inclusion 2017-2021

- **Axe 3 : proposer des réponses adaptées à tou-te-s et en particulier aux situations les plus complexes**
 - **trois engagements :**
 - la MDPH, pivot du dispositif d'orientation et d'accompagnement
 - le renforcement des réponses de proximité au service des parcours
 - accompagner le travailler ensemble
 - **Des réalisations concrètes:**
 - Mettre en place dès 2017 les plans d'accompagnement globaux (PAG) qui permettront d'apporter une réponse de court terme aux personnes en attente d'une place en établissement médico-sociale
 - Poursuivre l'effort de création en places d'établissements et services
 - Développer, dans le cadre de l'offre existante ou à venir, l'accueil séquentiel en établissement pour mettre en place une politique de répit

PARIS 
**AUTONOMIE
HANDICAP**

MAIRIE DE PARIS



Stratégie parisienne Handicap 2017-2021 : volet création de place

3 500 places existantes fin 2016, 311 nouvelles places déjà programmées à ouvrir de 2017 à 2020

Situation fin 2016 :

- Environ 2 000 places en établissements : foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie, foyer d'hébergement + centres d'accueil de jour
- Environ 1 500 places de services d'accompagnement : SAVS, SAMSAH, SAS

De 2017 à 2020 : 311 places en établissement restent à ouvrir dans le cadre du schéma 2012-2016, notamment :

- 265 places en foyer d'accueil médicalisé
- 119 places en foyer de vie.



Objectif : créer autant de places que le nombre estimé de Parisiens sans solution

- **376 places en établissements :**
 - ✓ 226 places en foyer de vie
 - ✓ 140 places en foyer d'accueil médicalisé
 - ✓ 10 places en centre d'accueil de jour
- **270 places en SAVS/SAMSAH**
- **Résultats attendus:**
 - ✓ Tendre vers l'objectif de zéro Parisiens sans solution
 - ✓ Garantir un accueil intra muros pour au moins 50% des Parisiens concernés par un accueil / accompagnement par un établissement ou service

En complément, développer le logement intermédiaire et les places en SAS

- 70 places de logements sociaux avec accompagnement notamment pour développer le logement accompagné (alternative plus inclusive et moins coûteuse que l'accueil en foyer d'hébergement)
- 40 places en SAS pour accompagner l'accès en milieu de travail protégé



3 500 places aujourd'hui, plus de 4 400 demain ?

Nombre de places fin 2016	3 500
Nombre de places restant à créer en 2017-2020 dans le cadre du précédent schéma	311
Nombre de places supplémentaires en établissement à créer dans le cadre du schéma 2017-2021	376
Nombre de places supplémentaires en services (hors SAS) à créer dans le cadre de la stratégie 2017-2021	270
Nombre de places prévisionnel après mise en œuvre de la stratégie 2017-2021	> 4 400



Références

<https://www.paris.fr/actualites/strategie-parisienne-handicap-inclusion-et-accessibilite-universelle-2021-4657>

Téléchargement du schéma : <https://www.paris.fr/actualites/strategie-parisienne-handicap-inclusion-et-accessibilite-universelle-2021-4657>